

SYNDICAT MIXTE  
DU FORUM DES MARAIS ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n°16/2025

Séance du 12 juin 2025 - 9h30

**RECRUTEMENT D'UN CONTRAT D'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ À BREST**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 juin à 9h30, le Comité syndical du Forum des Marais Atlantiques s'est réuni au siège à Rochefort sur convocation ordinaire en date du 2 juin 2025, sous la présidence de Monsieur Rémi JUSTINIEN, Président.

Membres présents :

Rémi JUSTINIEN, Élise LAURENT-GUÉGAN, Margarita SOLA, Richard GUERIT Région Nouvelle Aquitaine ;  
Jean PROU, Conseil Départemental de la Charente-Maritime  
Denis ROUYER, Communauté d'Agglomération Rochefort Océan  
Alain BURNET, Ville de ROCHEFORT

Membres excusés :

Joëlle MARIE-REINE SCIARD, Stéphane TRIFILETTI, Région Nouvelle Aquitaine  
Anne BRACHET, Conseil Départemental de Charente-Maritime (Pouvoir à Rémi JUSTINIEN)  
Thierry LESAUVAGE, Ville de Rochefort (pouvoir à Alain BURNET)  
Luc SERVANT, Chambre Interdépartementale de l'Agriculture Charente-Maritime Deux-Sèvres  
Bruno BESSAGUET, UNIMA

**Contexte**

**Contexte**

Un agent basé à Brest est en arrêt de travail depuis plusieurs mois. Il doit reprendre le travail en juillet en mi-temps thérapeutique. Afin de rattraper une partie du retard de ces projets accumulés durant son absence, il est proposé d'embaucher une personne pour une durée d'un mois.

**Poste**

Ses missions sont :

- Dans le cadre du programme ARTISAN :
  - Coordonner et mettre en œuvre les suivis avant et après travaux (suivi des niveaux d'eau, réalisation de courbes de tarage niveau-débit, relevés de données météorologiques, suivi piézométrique, coordination des suivis biodiversité, etc.) ;
  - Bancariser et participer à l'analyse des données ;
  - Accompagner les maîtres d'ouvrage pour la définition des travaux de restauration en lien avec la coordinatrice du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne ;
  - Participer à l'évaluation des actions et à la rédaction des livrables ;
  - Contribuer aux phases de concertation, de communication et à l'animation du projet sur le territoire (notamment pour la fête de la nature).
  
- Dans le cadre du suivi de la qualité de l'eau sur le Néal :

- Mettre en œuvre les suivis qualité d'eau avant et après travaux sur le bassin versant du Néal ;
  - Contribuer à la bancarisation, à l'analyse et à l'interprétation des résultats.
- Dans le cadre des autres actions du réseau sur la restauration des zones humides de Bretagne (RERZH) :
    - Accompagner les porteurs de projets en lien avec la coordinatrice du RERZH (stratégie de priorisation, définition des travaux et des suivis, appui à la définition des itinéraires techniques, relecture CCTP, réunion, etc.) ;
    - Contribuer à l'organisation des ateliers d'échanges avec les acteurs des territoires ;
    - Contribuer à la réalisation des carnets méthodologiques et techniques ;
    - Contribuer à la communication autour de la restauration des zones humides.
  - Participer à la vie de la structure du Forum des Marais Atlantiques et appuyer les collègues en fonction des besoins.

Profil recherché :

Master 2 ou ingénieur en environnement

Technicité et compétences indispensables :

- Connaissances sur le fonctionnement des bassins versants, des écosystèmes aquatiques et humides ;
- Mise en œuvre de suivis de cours d'eau et de zones humides ;
- Connaissances des techniques et travaux de restauration écologique des zones humides et des milieux associés ;
- Pratique des SIG et analyse spatiale ;
- Connaissance des jeux d'acteurs ;
- Relations humaines, adaptabilité ;
- Gestion de son activité de terrain en autonomie ;
- Autonomie et sens de l'initiative ;
- Qualités relationnelles et rédactionnelles ;
- Permis B.

Technicité et compétences appréciées :

- Environnement territorial ;
- Techniques de communication ;
- Méthodes d'ingénierie de projet ;
- Techniques de travail coopératif ;
- Bases de données, tableaux de bord.

Le poste sera créé pour une période de 1 mois (du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025) à temps complet et la rémunération sera calculée sur la base de l'indice brut 395, majoré 444 de la fonction publique.

L'emploi sera pourvu par le recrutement d'un agent non titulaire en application des dispositions de l'article L332-23 du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agents non titulaires pour

faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois par période de 18 mois.

Son coût est évalué à 3 000 €.

Décision du Comité Syndical :

Après délibération, les membres du Comité Syndical décident :

- De recruter un agent contractuel selon les conditions énumérées ci-dessus ;
- D'individualiser les crédits nécessaires ;
- D'autoriser le Président à signer les documents et à conduire les démarches nécessaires.

**Nombre de membres :**

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

**Votes :**

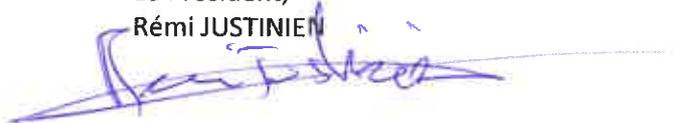
Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Rémi JUSTINIEN



Le Secrétaire de Séance,  
Alain BURNET



TÉLÉTRANSMIS AU CONTRÔLE  
DE LÉGALITÉ

Sous le N° 017-251710398-2025 \_\_\_\_

-----

Accusé de Réception Préfecture

Reçu le : \_\_ / \_\_ / 2025